

# TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou

UA 26-63

Procès-verbal de la

## **DIXIÈME RENCONTRE**

Tenue le 8 février 2018, à la salle de conférence Lac Opémisca de l'édifice la Nation crie d'Oujé-Bougoumou



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James

**APPROUVÉ LE : 26 AVRIL 2018**

# TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou

Présences aux rencontres du 8 février 2018


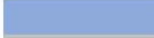
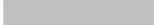


Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

Délégué	Présence	Substitut	Présence
Curtis Bosum			
Denis Chiasson			
Frédéric Laliberté			
Julie Laberge			
Jean-Claude Villeneuve			
Simon Britt			
Gerry Bosum			
Normand Boucher			
Varley Shecapio-Blacksmith			
Adario Masty	x		
Rodney MacDonald	x		
Paul Gravel			
Patrick Perreault		Charles Couture	x
Arthur Bosum	x		
Nataniel Bosum			
Jason Chaboneau			
Jacques Bérubé			
Pierre Jacob			
Linda Desgagné			
Ron Simard			
Freddy Bosum			
Benjamin Shecapio Blacksmith			
Priscilla Bosum			
Sam R. Bosum			

Observateur, invité	Présence
Martin Filion (animateur)	x
Johanne Morasse	x
Serge Bergeron	x
Julien second	
Stéphane Ouellet (jusqu'à 14h00)	x
Dany Hogue, invité	x

### Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

# TGIRT-EIBJ OUJÉ-BOUGOUMOU

## DIXIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 10 h. L'animateur se présente et demande à chaque participant de se présenter également.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Le point 5 est reporté à la prochaine rencontre. L'ordre du jour demeure ouvert.	Sur proposition de M. Adario Masty, dûment appuyé par M. Arthur Bosum, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 2 novembre 2017	<p>Les participants présents à la rencontre du 2 novembre 2017 prennent quelques instants pour relire le procès-verbal. Au point 4, on demande de remplacer la première partie du deuxième point de forme sur le suivi des VOIC : « Le Groupe de Travail conjoint (GTC-Oujé-Bougoumou) et la TGIRT-EIBJ Terres de Catégorie II, en collaboration avec M<sup>me</sup> Sophie Dallaire du MFFP, » par « The GNC and the MFFP in comity ».</p> <p>Un délégué demande s'il est possible d'avoir une liste des acronymes. L'animateur propose d'ajouter une section « acronymes » dans les procès-verbaux à venir.</p>	<p>Sur proposition de M. Rodney MacDonald, dûment appuyé par M. Adario Masty, il est unanimement convenu d'adopter le compte-rendu avec les modifications demandées.</p> <p>Ajouter une section « acronymes » dans les procès-verbaux à venir.</p>
4. Correspondance	<p>Un tableau des VOIC pour les terres de catégorie II est présenté à titre d'information. L'observateur du GNC explique le contexte et fait un résumé du tableau au point précédent. Il apporte quelques précisions supplémentaires.</p> <p>Une correspondance avait été transmise du MFFP à l'ancienne coordonnatrice de la table. L'observateur du MFFP résume l'essentiel de cette correspondance. L'animateur mentionne qu'elle apparaîtra dans la correspondance de la prochaine rencontre.</p>	Rapporter la lettre du MFFP adressée à M <sup>me</sup> Johanne Morasse, dans la correspondance de la prochaine rencontre.
5. Synthèse des 3 études sur le poisson du lac Opémisca	Point reporté à la prochaine rencontre.	
6. Enjeu du bois mort : cible de rétention de legs biologiques 2018-2023	Les représentants du MFFP expliquent les différents types de coupe et mentionnent quelques-unes des espèces fauniques et végétales qui en profitent. Ils abordent également l'intensité à laquelle il est prévu d'appliquer la CRV. Des précisions sont apportées quant à la distinction entre une coupe résiduelle et une coupe à rétention. Dans le premier cas, un retour pour une récolte finale est à prévoir tandis que dans le deuxième cas, on ne retournera pas récupérer les îlots laissés sur le terrain. Les représentants du MFFP	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>expliquent l'utilité des legs biologiques pour différentes espèces fauniques.</p> <p>Des discussions s'enchaînent à propos de l'intensité d'application de la CRV, des modalités prévues et du volet opérationnel. Un délégué demande quelles essences sont laissées dans le cadre de la CRV. En réponse, cela est en fonction de la composition initiale. Un autre délégué interroge le risque de chablis. Il y a effectivement un risque dans certains cas, mais même une fois renversé, les arbres jouent tout de même un rôle vis-à-vis de certaines espèces fauniques.</p>	
<p>7. Présentation des infrastructures (cartes chemin à maintenir et à développer) (MFFP)</p>	<p>Le planificateur du MFFP indique que ce point est également en lien avec le PAFI-T. Il précise que les chemins à développer soumis dans le cadre de cette rencontre concernent les travaux des cinq prochaines années. La plupart des chemins présentés sur les cartes sont des chemins existants. Le planificateur invite les participants à lui adresser leurs questions s'il y a lieu. Un délégué demande des précisions à savoir ce qui justifie le choix des accès. Le choix repose essentiellement sur les activités d'aménagement forestier planifiées.</p> <p>Certains des chemins présentés ne peuvent être développés ou utilisés en ce moment, notamment en raison des procédures de consultation par le COMEV dont ils font l'objet. Ils ont néanmoins été inclus dans la carte au cas où les processus aboutiraient à une issue positive pour ceux qui en ont fait la demande.</p>	
<p>8. Suivi des enjeux</p>	<p>L'animateur introduit le nouveau tableau des enjeux et explique les modifications apportées entre l'ancien tableau et le nouveau. L'objectif premier du nouveau tableau est de simplifier le processus d'élaboration des enjeux pour l'ensemble des délégués. Le nouveau tableau ne regroupe que des enjeux qui ont été développés directement à la table de GIRT. Les éléments qu'on y retrouve proviennent de l'ancien tableau des VOIC et des comptes-rendus. Les éléments dans les cases en blanc sont considérés par l'animateur comme ayant été repris textuellement et remis dans les mêmes catégories qu'à partir de l'ancien tableau. Les éléments dans les cases jaunes sont des reformulations suggérées par l'animateur ou un classement différent de l'ancien tableau. À cette rencontre, les délégués sont invités à valider le contenu du tableau. Ce dernier pourra être adopté en tout ou en partie lors de la prochaine rencontre.</p> <p>L'animateur reprend les enjeux un à un. Le premier</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>concerne la compétitivité de l'industrie forestière et a été amené par les représentants du groupe des BGA. Il est mis sur la glace en raison de l'absence des délégués de ce groupe. Les enjeux de l'encadrement visuel et de la qualité de l'eau ont été amenés par la représentante du groupe des gestionnaires de réserves fauniques. Ces enjeux sont mis sur la glace pour les mêmes raisons.</p> <p>Les deux enjeux suivants ont été soumis par le groupe de travail conjoint. Ils ont été développés en comité avec le GNC et d'ailleurs, l'observateur du GNC apporte des précisions sur ces enjeux. Toutefois, seul le représentant du groupe de travail conjoint peut soumettre ces enjeux à la table de GIRT. Un délégué demande de préciser qui a apporté l'enjeu. Des précisions sont apportées par l'observateur du GNC, notamment à savoir que certains enjeux peuvent aboutir à une VO et d'autre non. L'animateur indique que dans le deuxième cas, d'autres avenues pourraient être envisagées.</p> <p>Il est demandé au délégué du groupe de travail conjoint s'il est à l'aise avec la formulation des enjeux soulevés par le groupe qu'il représente. Il souhaite consulter les maîtres de trappe avant d'adopter les dernières précisions apportées à ces enjeux, à savoir les textes inscrits dans les cases en jaune du tableau. L'observateur rappelle qu'initialement, l'enjeu sur la conservation des habitats fauniques concernait spécifiquement l'original. Il mentionne que différentes espèces fauniques peuvent avoir leurs modalités particulières et les besoins mentionnés concernent spécifiquement l'original. Un délégué demande s'il y a quelque chose concernant le loup. Il semble que les VO abordées par le GNC en collaboration avec les groupes de travail conjoint ne couvrent pas cette espèce. La question du libellé de l'enjeu reste entière. Un délégué exprime son désir de laisser l'enjeu ouvert à la faune en général. Les discussions reprennent sur ce que certains maîtres de trappe ont pu demander dans le cadre de rencontres précédentes autres que celle de la table de GIRT. La majorité des participants conviennent de laisser le libellé de l'enjeu sur la glace.</p> <p>La rencontre est ajournée à 11 h 45, sur proposition de M. Adario Masty, secondée par M. Arthur Bosum. La rencontre reprend à 13 h 30.</p> <p>L'enjeu de l'accès au territoire a été soulevé par la représentante du groupe des gestionnaires de réserves fauniques. Les participants confirment le libellé de la première partie, allant jusqu'à la colonne des</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>indicateurs.</p> <p>Concernant l'enjeu sur l'harmonisation, la diffusion du calendrier des opérations est actuellement mise en œuvre. Un délégué souhaite que le calendrier puisse être diffusé sur la page Facebook de son organisation. Les délégués demandent de préciser le moyen « via Facebook ». Des responsables de cette action sont également désignés.</p> <p>Les deux besoins concernant les PFNL sont mis en suspens, en l'absence des délégués qui les ont soulevés. Le besoin relatif aux sentiers VHR a pu être soulevé par le délégué du groupe des VHR. Les participants n'ont pas souvenir que le besoin ait déjà été soulevé à la table.</p> <p>L'enjeu sur la qualité de vie des travailleurs est déjà abordé et pris en compte aux tables opérationnelles. Une question demeure à savoir s'il a déjà été amené à la table de GIRT et s'il doit être maintenu dans le tableau.</p> <p>L'enjeu sur la villégiature est probablement une coquille. Les membres de la table n'ont pas souvenir que cela a déjà été soulevé à la table. Cet enjeu est retiré.</p> <p>L'animateur souhaite que le tableau puisse être adopté dans sa forme initiale, lors de la prochaine rencontre. Par la suite, le tableau demeurera actif et sera rapporté à chaque rencontre de manière statutaire et les délégués pourront ajouter, modifier ou retirer des éléments.</p> <p>L'observateur du GNC quitte la rencontre à 14 h.</p> <p>L'observatrice du GREIBJ fait remarquer que le besoin concernant le sentier VHR réfère probablement à une demande faite sur une autre table pour un sentier qui se poursuit dans l'UA 26-63. C'est possiblement pour cette raison qu'il revient à cette table. L'animateur rappelle que les enjeux d'une table ne peuvent être soulevés que par un délégué de cette même table. Le délégué représentant le groupe des travailleurs forestier rapporte donc le besoin dans la grille en son nom.</p>	<p>Vérifier les anciens procès-verbaux à savoir si le besoin sur la qualité de vie des travailleurs a déjà été soulevé à la table de GIRT.</p>
9. Règles de fonctionnement		
a. Heure et déroulement des rencontres	<p>L'animateur demande aux participants si l'heure actuellement prévue pour le début des rencontres (10 h) leur convient toujours. Les délégués indiquent que l'heure actuellement prévue leur convient. Un délégué suggère de tenir les prochaines rencontres dans une autre salle située dans la bâtisse Entreprise. Cette salle est plus grande et dispose de meilleurs équipements.</p>	<p>M. Rodney MacDonald propose le changement de salle, M. Charles appuie.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
b. Inscription de points à l'ordre du jour et dépôt des documents	L'animateur demande aux participants de respecter le délai minimal de 10 jours ouvrables lorsqu'ils souhaitent inscrire un point à l'ordre du jour ou déposer des documents.	
10. Composition de la table	L'animateur présente une mise à jour de la composition de la table et demande aux participants de le valider. Des changements et des précisions sont apportés dans le tableau. Un des délégués doit être confirmé en tant que représentant de l'un des groupes formant la composition. La situation rencontrée en lien avec les groupes d'intérêt en présence se révèle atypique par rapport à la composition standard initialement adoptée. Des rajustements devraient être demandés à la composition, pour mieux tenir compte des particularités locales. Il y aurait lieu de trouver également un siège pour M. Norman Wapachee, directeur des ressources naturelles de la nation crie d'Oujé-Bougoumou. Il manque d'autres noms de personnes qui devraient faire partie de la composition. M. Jason Charbonneau est un employé de M. Rodney MacDonald. Il joue donc davantage le rôle de substitut de M. MacDonald.	L'animateur procédera à certaines modifications et demandera des ajustements à la composition de la table.
11. Points d'information et demandes des délégués	L'observateur du MFFP demande si des actions découlent de la rencontre. L'observateur mentionne les quelques actions de suivi convenues. La préoccupation du MFFP est davantage en lien avec le processus de consultation des PAFI-T et la date limite du 28 février pour y inclure les enjeux de la table de GIRT. À la lumière des explications du MFFP, les délégués proposent d'adopter la grille des enjeux dans son ensemble.	Sur proposition de M. Rodney MacDonald, dûment appuyé par M. Arthur Bosum, il est convenu d'adopter la grille des enjeux telle que mise à jour durant la rencontre, afin que les enjeux puissent être inclus dans les PAFI-T.
12. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 14 h 30. La prochaine rencontre est prévue le 26 avril à 10 h.	Sur proposition de M. Rodney MacDonald, dûment appuyé par M. Arthur Bosum, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

## ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
COMEUV :	Comité d'évaluation (chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55e parallèle)
CRV :	Coupe à rétention variable
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
GIRT :	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte pour fins d'approvisionnement d'une usine
SÉPAQ :	Société des établissements de plein-air du Québec Corporation Nibiischii
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible